Sud Rail

Union Syndicale Solidaires



L'ImPromptu

Le journal des travailleurs et travailleuses SUD-Rail du TLG



2026©SUD-Rail Lyon - NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE. COPIE INTERDITE - Edité avec la cotisation des adhérents.

Soyez au courant de l'actualité

Sud

de votre établissement

Scannez le QR-Code !

Le journal des travailleurs/euses du rail du TLG

Numéro 8

L'humeur de SUD-Rail !

EDITO…

La hausse générale des prix en juillet 2026 sur les 12 derniers mois était de 2,1% ; 12,6% sur l'énergie.

En juillet, la hausse générale des salaires à la SNCF était de 0% sur les 12 derniers mois. C'est seulement au mois d'août que nous avons fini par toucher un généreux 0,25% d'augmentation générale.

Contrairement à d'autres, SUD-Rail ne se satisfait absolument pas de cette situation et nous donne entièrement raison de ne pas avoir signé les NAO scandaleuses au regard de la situation actuelle.

La direction nationale et les directions locales continuent de faire la sourde oreille alors que l'inflation ne devrait que s'aggraver et que nous allons voir nos dépenses exploser au moment d'allumer le chauffage d'ici 2 mois.

C'est dans ce cadre que SUD-Rail appel les cheminots à se joindre à la grève du 29 septembre pour les salaires. Les cheminots doivent anticiper la suite et se préparer à une mobilisation plus large et plus forte, en se concertant localement et en diversifiant leurs moyens d'action pour mettre fin à cette situation qui, chaque jour un peu plus, nous étrangle.

Les primes et les courriers de remerciements ne suffisent plus suite à l'été infernal que nous venons de vivre ; il faut mettre la main au portefeuille et partager les 1,2 milliard de bénéfices semestriels de la boîte.

Nous devons également obtenir la garantie du maintien de l'unité sociale et de l'égalité des droits pour l'ensemble du groupe SNCF. C'est essentiel si nous ne voulons pas être éparpillés façon puzzle à l'occasion des crises à venir ; crises qui sont toujours le prétexte de nos dirigeants pour un énième coup de massue sur notre condition sociale.

Organisons la solidarité entre nous et préparons-nous à nous battre pour nos droits et nos conditions de vie !

Le journal des travailleurs/euses du rail du TLG

Union Syndicale Solidaires

Sud Rail

TLG les chiffres de 2026

Cessations de fonctions :

MOTIF	NOMBRE
Démission	10
Radiation (Licenciement)	0
Rupture période d'essai	0
Réforme	0
Retraite	0
Rupture Conventionnelle	0
Autres Cessations	2
Mutation Sortante	12
Total	24

Congés de disponibilité :

MOTIF	NOMBRE
Congé de formation	0
Dispo pour convenance perso	0
Dispo création entreprise	0
Congé dispo	1
Total	1

Embauche : 15 agents

Depuis le début d'année 2026, 15 recrutements ont été réalisés,
3 passages en CDI, 14 mutations entrante pour
24 cheminot(e)s qui ont cessé leurs fonctions et 1 en congé dispo.

Soit 24 départs du TLG pour 32 arrivées

OC TRAIN

LES PASSATIONS : ENFIN RECONNUES !

À la suite de la DCI du mois de janvier, nous évoquions un sujet de longue date : les passations effectuées par les DOP, COM, AF, REPART et Cadres Co n'étaient pas reconnues.

SNCF VOYAGEURS
VOYAGES SNCF – AXE TGV SUD-EST
TECHNICENTRE TGV DE LYON
80 rue de la Croix-Barret
CS 58393
69372 LYON CEDEX 08

Relevé de conclusions de la DCI du 19/01/2026
Réunion de concertation du 26/01/2026

Participants :

Pour la Direction du TC TGV de Lyon :
Pascaline WECKSTEEN-COURCHINOUX (RRH- RDET)
Christophe IZAC (DUO)

Pour la délégation SUD-Rail :
Marius VAUDRAY (ELEC)
Hugo PETIT (ELEC)
Maxence LALECHERE (DOP)

Le 19/01/20265, SUD-Rail a déposé une demande de concertation immédiate, en application de l'article 4.2 du titre 2 du RH 0826 de l'accord sur l'amélioration du dialogue social et la prévention des conflits à la SNCF. A ce titre, SUD-Rail devait être reçue le 19/01/2026, par la direction mais à la demande de la délégation il a été décidé de décaler au 26/01/26.

Les échanges ont porté sur les sujets suivants :

Commande non conforme et commandes des réservistes

Position de la délégation SUD-Rail	Position de la Direction
La délégation constate que les temps de repos ne sont pas respectés. Nous serons vigilent sur les mesures annoncées et que les agents « volontaires » ne soient pas mis en cause lorsque leur roulement n'est pas respecté.	La direction s'engage à transmettre aux agents un mémo reprenant les principes de base en termes de journée de service et de temps de repos. Par ailleurs elle rappelle que les agents ne doivent pas hésiter à échanger avec la commande du personnel dès lors qu'ils ont des questions sur leurs commandes. Sur la Commande des réservistes. Chaque fois que possible ils ne sont pas affectés sur une journée de service

Formation des DOP

Position de la délégation SUD-Rail	Position de la Direction
Nous déplorons que ses mesures ne soient pas accompagnées d'un dispositif d'évolution de carrière (notamment « ambition cadre »). Les agents « Formateurs » ne touchent pas la prime « tuteur », ce que nous regrettons.	La durée de séjour sur chaque poste de travail pour monter en compétence est jugée insuffisante avant d'être positionné sur le poste de DOP. Nous proposons d'allonger la durée de séjour (2 à 3 ans) sur chaque poste (Répartiteur puis COM puis DOP selon le process habituel) afin que chacun consolide les acquis

Gestion des TER

Position de la délégation SUD-Rail	Position de la Direction
SUD-Rail prend note.	La direction confirme que les relations avec le GUTER sont gérées pas le poste H. Ne pas hésiter à remonter les sujets au chef de projet local du produit train qui se fera le relais. Auprès des interfaces externes.

Gestion des TA

Position de la délégation SUD-Rail	Position de la Direction
La délégation prend note et reviendra vers la direction afin de constater les évolutions.	Les difficultés rencontrées sont déjà remontées à la traction. La responsable des GM viendra courant février à la rencontre des COM TGV pour échanger sur les difficultés rencontrées et les solutions qui peuvent être apportées en exploitation.

Ecart des salaires entre CP et contractuels

Position de la délégation SUD-Rail	Position de la Direction
SUD-Rail note que la direction n'a présenté aucun montant lors de la séance. Par conséquent, nous ne pouvons pas constater les écarts. La direction n'est pas en capacité de justifier les écarts présentés à titre d'exemple.	Une étude rémunération a été réalisée ne montrant pas d'écart significatif. Toutefois les agents qui le souhaitent peuvent être reçus en entretien par le pôle RH pour une étude, une analyse et une explication sur les éléments de rémunération. Un planning est en cours d'élaboration pour les DOP.

Intégration du temps de passation dans le roulement

Position de la délégation SUD-Rail	Position de la Direction
SUD-Rail demande que les heures supplémentaires réalisées soit payées. Nous demandons la mise en place d'un compte temps pour les passations.	Nous actons le souhait d'intégrer le temps de passation dans les roulements en lieu et place des temps de récupération à la main des agents et essayons de le mettre en place sans attendre l'issue des GT réorganisation

Demande de prime opérationnelle

Position de la délégation SUD-Rail	Position de la Direction
La délégation prend note.	Le document remis en fin de séance par la délégation SUD-Rail sera intégré à la réflexion du point relatif à la formation et un retour sera fait à l'issue.

Quand un agent reste plus longtemps pour effectuer une passation afin d'assurer la relève à son collègue, **ce temps n'est pas du bénévolat.**

Le travail doit être reconnu et rémunéré.



Le journal des travailleurs/euses du rail du TLG

Nous ne lâchons pas le sujet du temps effectué précédemment et resté non payé. Nous maintenons donc notre appel à l'Inspection du travail afin de faire valoir les droits des agents :

➔ L'inclusions des passations montre que la direction ne peut pas ignorer le travail effectué par les agents lors des passations.

➔ Les heures travaillées et non rémunérées ne doivent pas être oubliées. Toute heure de travail doit être rémunérée.

C'est le résultat de la mobilisation et de l'action collective.

Cette victoire montre une nouvelle fois que lorsque les agents se mobilisent collectivement, la direction est obligée de bouger.

Parce que notre temps n'est pas gratuit.



Parce que nos droits ne sont pas négociables.

Élections CSE 2026

Élections CSE 2026



➔ Envoi du 1er courrier le 9 novembre
➔ Envoi du 2nd courrier le 12 novembre
➔ Le 19 novembre à 9h00, ouverture des scrutins





Actu TLG

NAC :

Pour le collège Exécution : Pas de notations complémentaires.

Pour le collège Maîtrise : 4 agents ont accès à la classe 4.

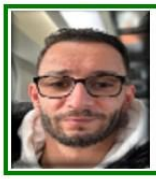
DIVERS :

Éclairage fosse voie 99 : En cours de traitement par SPIE et IO.

Union Syndicale Solidaires

Sud Rail

VOS REPRÉSENTANTS Sud Rail lyon



ALLALI Hocine
CSE - RPX / DS
UO Maint. / ELN 3



AKROUM Hicham
Militant
Pôle GEF



FILIOT Romain
RPX / DS
UO Maint. / MÉCA / VEF



VAUDRAY Marius
RPX / DS
UO Maint. / ELN 3



BEGUELAL Farid
Militant
UO Maint. / MÉCA / LEVAGE



CHAPPAT Sofiane
Militant / DS
UO Mouv. / RD



PETIT Hugo
RPX Suppléant / DS
UO Maint. / ELN 3



SOARES Aymeric
Militant / DS
UO Maint. / ELN 3

Union Syndicale Solidaires

ADHÉRER - MILITER - REVANDIQUER

SYNDIQUE TOI ! REJOINT Sud Rail

Contacts :
SUD-Rail LYON
sudraillyon@gmail.com
Tel : 04.78.38.15.08

L actualité Sud de l'établissement
En scannant le QR-Code

Le journal des travailleurs/euses du rail du TLG

Tu veux te faire entendre, participer aux avancées sociales ?
Syndique-toi ! Ensemble nous aurons plus de poids !

BULLETIN D'ADHESION

Nom :

Prénom :.....

CP : Classe, Niveau, PR :

Contractuel : Classe (1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9) :.....

Etablissement : Technicentre TGV de Lyon (TLG) Equipe/service/UP :.....

Adresse SNCF : 80, Rue Croix Barret 69008 LYON

.....

Tel Pro :..... Tel Perso :.....

Adresse Perso :

.....

Adresse mail perso @ :

Pour le paiement de la cotisation Syndicale par prélèvements automatiques, il est effectué les 5 des mois impairs pour deux mois de cotisations, merci de remplir le mandat SEPA ci-dessous et de joindre un RIB.

DATE & SIGNATURE (obligatoires) :

Mandat de prélèvement SEPA

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le SYNDICAT SUD-Rail à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et VOTRE BANQUE à débiter votre compte conformément aux instructions du SYNDICAT SUD-Rail. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

Titulaire du compte :

Nom :

Prénom :.....

Adresse Perso :

.....

Code postal :.....

Ville :

Numéro d'IBAN :

Numéro BIC :

Coordonnées du créancier :

SUD-Rail Lyon
41, quai fulchiron
69005 Lyon

NE PAS COMPLÉTER CETTE PARTIE

ICS : FR45ZZZ635714
Type de paiement : RECURRENT
RUM :

DATE & SIGNATURE (obligatoires) :

Que tu sois imposable ou non, la cotisation syndicale ouvre droit à un crédit d'impôt de 66% du montant annuel de la cotisation ou est intégrable à 100% dans les frais réels.

SUD-Rail LYON - 41 QUAI FULCHIRON 69005 LYON
TEL : 04 78 38 15 08 @ : sudraillyon@gmail.com
site internet: www.sudraillyon.org